



GRAND CONSEIL

Motion - 25_MOT_27 - Fabrice Moscheni et consorts - « Une Capitale proche de tous les Vaudois »

Texte déposé :

« Une Capitale proche de tous les Vaudois »

A son article 4, la Constitution vaudoise dit « Lausanne est la capitale du canton ».

La Capitale de notre Canton est un élément symbolique de notre unité, voire de notre contrat social. La Capitale est un lien entre toutes les Vaudoises et les Vaudois. Elle est un signe de ralliement et symbole d'unité.

Il est à noter que, légalement, le concept de Capitale n'est qu'un titre honorifique lié à aucune fonction opérationnelle et administrative de l'Etat.

Afin de rendre la Capitale plus proche de la population vaudoise, cette initiative propose de permettre à chaque district de notre Canton de recevoir à tour de rôle la Capitale de notre Canton. Cela permettra non seulement de vivifier notre Canton en rapprochant le pouvoir de toutes les régions de notre Canton, mais cela donnera également l'opportunité d'avoir une grande fête populaire mettant en valeur le district accueillant la Capitale à l'occasion de chaque changement de Capitale.

Suite au développement ci-dessus, le nouvel article 4 de la Constitution pourrait, par exemple, être:

Art 4 (nouveau) Cst- VD

Al. 1 Le siège du Grand Conseil et du Conseil d'Etat est à Lausanne.

Al. 2 La Capitale du Canton est déterminée selon les éléments suivants :

Let a. La Capitale est déterminée pour une durée de 10 ans qui débute le 1^{er} janvier.

Let b. Elle est le chef-lieu d'un district du territoire cantonal.

Let c. Le changement de Capitale s'opère selon l'ordre alphabétique des districts vaudois.

La présente motion demande au Conseil d'État de présenter au Grand Conseil un décret portant sur la modification de l'article 4 de la Constitution afin de pouvoir instituer un tournus de la Capitale du Canton.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alain Cornamusaz (UDC)
2. Alexandre Berthoud (PLR)
3. Alette Rey-Marion (UDC)
4. Aurélien Demaurex (V'L)
5. Bernard Nicod (PLR)
6. Cédric Weissert (UDC)
7. Cloé Pointet (V'L)
8. Denis Dumartheray (UDC)
9. Georges Zünd (PLR)
10. Grégory Devaud (PLR)
11. Guy Gaudard (PLR)
12. Jean-Daniel Carrard (PLR)
13. Jean-Luc Bezençon (PLR)
14. José Durussel (UDC)
15. Maurice Neyroud (PLR)
16. Michael Wyssa (PLR)
17. Olivier Agassis (UDC)
18. Pierre-Alain Favrod (UDC)
19. Romain Belotti (UDC)
20. Sébastien Humbert (V'L)
21. Stéphane Jordan (UDC)
22. Valentin Christe (UDC)
23. Yann Glayre (UDC)